



# **Mise à jour de la Politique sur les marchés du Conseil du Trésor - Avis sur la Politique des marchés 1998-5 (Archivé)**

Publié : le 1998-05-11

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,  
représentée par le président du Conseil du Trésor 1998,

Publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada  
90 rue Elgin, Ottawa, Ontario, K1A 0R5, Canada

N<sup>o</sup> de catalogue BT12-10F-PDF  
ISSN : 1491-5928


Ce document est disponible sur [Canada.ca](http://Canada.ca), le site Web du gouvernement du Canada.

Ce document est disponible en médias substitués sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé  
pour désigner tant les hommes que les femmes.

Also available in English under the title: Updating of the Treasury Board Contracting Policy - Contracting  
Policy Notice 1998-5 (Archived)

## ARCHIVÉ - Avis sur la Politique des marchés 1998-5

 Cette page a été archivée.

### Information archivée dans le Web

Information archivée dans le Web à des fins de consultation, de recherche ou de tenue de documents. Cette dernière n'a aucunement été modifiée ni mise à jour depuis sa date de mise en archive. Les pages archivées dans le Web ne sont pas assujetties aux normes qui s'appliquent aux sites Web du gouvernement du Canada. Conformément à la [Politique de communication du gouvernement du Canada](#), vous pouvez demander de recevoir cette information dans tout autre format de rechange à la page « [Contactez-nous](#) ».

**DOSSIER N°** : 3800-048-003

**DATE** : Le 11 mai 1998

**AUX** : Administrateurs fonctionnels, Administration et Finances, de tous les ministères et organismes

**OBJET** : Mise à jour de la *Politique sur les marchés du Conseil du Trésor*

#### SOMMAIRE

**LA VERSION ÉLECTRONIQUE DE LA POLITIQUE SUR LES MARCHÉS DU CONSEIL DU TRÉSOR A ÉTÉ MISE À JOUR; PLUSIEURS AVIS SUR CETTE POLITIQUE ONT MAINTENANT ÉTÉ ANNULÉS, VOIR L'ANNEXE A DU PRÉSENT AVIS.**

#### Politique de prise en charge de services de l'État par des fonctionnaires

1. La version électronique de la *Politique sur les marchés du Conseil du Trésor* a été mise à jour de manière à inclure les obligations du gouvernement du Canada aux termes de la Politique de prise en charge de services de l'État par des fonctionnaires telle qu'elle fut approuvée par le Conseil du Trésor, le 29 février 1996.

Le Conseil du Trésor a approuvé la Politique de prise en charge de services de l'État par des fonctionnaires et a autorisé les changements connexes à la Directive du Conseil du Trésor sur les marchés. Ces directives et leurs exigences connexes ont été incorporées au texte de la *Politique sur les marchés du Conseil du Trésor*.

Vous pouvez trouver le texte de cette politique, datée du 12 mars 1996, à l'adresse Internet suivante :

[http://www.tbs-sct.gc.ca/Pubs\\_pol/opepubs/TB\\_B4/POLI-fra.asp](http://www.tbs-sct.gc.ca/Pubs_pol/opepubs/TB_B4/POLI-fra.asp)

#### Les pouvoirs de passation de marchés

2. Les pouvoirs de passation de marchés tels qu'ils apparaissent dans la *Politique sur les marchés du Conseil du Trésor* ont été mis à jour de façon à refléter les pouvoirs stipulés dans l'avis sur la politique des marchés 1997-2 pour tous les ministères, aussi bien que ceux approuvés par le Conseil du Trésor (CT 825428, CT 825143/144/145 et CT 825016) pour une gamme d'autres ministères et organismes, notamment Pêches et Océans, Transports Canada, Affaires indiennes et du Nord Canada, l'Agence canadienne de développement international et l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

#### Marchés de services d'imprimerie et de services connexes

3. Des modifications ont été apportées à la *Politique sur les marchés du Conseil du Trésor*, au Règlement concernant les marchés de l'État et à la Directive du Conseil du Trésor sur les marchés en ce qui concerne les exigences énoncées dans l'avis sur la politique des marchés 1997-3 : Marchés de services d'imprimerie et de services connexes. Les autorités contractantes peuvent maintenant se procurer, par libre choix, et, selon certains critères, par voix non concurrentielle, des services d'imprimerie et des services connexes auprès du nouveau propriétaire du Groupe Communication Canada, à savoir le Groupe Communication Canada Inc. Ces modifications sont en vigueur jusqu'au 7 mars 2002.

#### Marchés avec d'anciens fonctionnaires qui ont reçu un paiement forfaitaire

4. Comme l'indique l'avis sur la politique des marchés du 28 juillet 1995, 1995-8, le Conseil du Trésor a approuvé certaines limites de passation de marchés avec d'anciens fonctionnaires qui ont reçu un paiement forfaitaire. Ces limites de passation de marchés ont été incorporées à la *Politique sur les marchés du Conseil du Trésor*. Voir les paragraphes 4.1.9, 4.2.20, 16.8.1, et le paragraphe 16.8.1.1.

#### Lettres de crédit

5. L'avis sur la politique des marchés du 18 septembre 1996, 1996-5, stipule les exigences de passation de marchés en ce qui concerne l'utilisation de lettres de crédit comme option de garantie pour les marchés de l'État. Ces exigences ont été incorporées au texte de la *Politique sur les marchés du Conseil du Trésor* et un nouvel Appendice R a été ajouté qui contient le texte de la politique sur l'utilisation des lettres de crédit.

### **Marchés avec des sociétés d'État**

6. La *Politique sur les marchés du Conseil du Trésor* a été modifiée de façon à supprimer toute exigence obligeant les ministères et organismes à demander l'approbation du Conseil du Trésor pour passer ou modifier des marchés avec des sociétés d'État fédérales ou provinciales (CT 825016, le 13 février 1997). Voir le paragraphe 12.10.1 de la *Politique sur les marchés du Conseil du Trésor*.

### **Seuils, en argent canadien, prévus à l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce et à l'Accord de libre-échange nord-américain**

7. Les seuils, exprimés en dollars canadiens, des acquisitions assujetties à l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (OMC-AMP) et à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) ont été révisés, en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1998, pour tenir compte de la modification du taux de change et de l'inflation. Voir les paragraphes 7.1 et 7.2 de l'Appendice U de la *Politique sur les marchés du Conseil du Trésor*. La modification du calcul des seuils apparaît dans l'avis sur la politique des marchés 1997-9.

### **Sociétés de cautionnement reconnues**

8. Des changements ont été apportés à la liste des sociétés de cautionnement reconnues telle qu'elle apparaît à l'Appendice L de la *Politique sur les marchés du Conseil du Trésor*.

### **Passation de marchés en cas d'urgence**

9. Des modifications ont été apportées au libellé des exigences pour la passation de marchés d'urgence telles que stipulées dans l'Appendice C de la *Politique sur les marchés du Conseil du Trésor*.

### **Taxe de vente harmonisée**

10. La *Politique sur les marchés du Conseil du Trésor* a été modifiée de façon à inclure les nouvelles exigences de passation de marchés en ce qui concerne la Taxe de vente harmonisée. Ces exigences ont été stipulées dans l'avis sur la politique des marchés du 1<sup>er</sup> avril 1997, 1997-4. Voir les paragraphes 4.2.11, 12.4.1 et 16.6.1 de la politique, le paragraphe 1, partie III de l'Appendice C et le paragraphe 6.7 de l'Appendice U de la *Politique sur les marchés du Conseil du Trésor*.

11. Les avis sur la politique des marchés suivants sont maintenant annulés : Avis sur la politique des marchés 1995-2 du 1<sup>er</sup> mars 1995, 1995-8 du 28 juillet 1995, 1996-5 du 18 septembre 1996, 1997-2 du 20 février 1997, 1997-3 du 25 février 1997, 1997-4 du 1<sup>er</sup> avril 1997, 1997-5 du 18 avril 1997, 1997-7 du 25 septembre 1997, 1997-9 du 29 décembre 1997 et 1998-2 du 10 mars 1998.

Les exigences en matière de passation de marchés que contenaient ces avis ont été incorporées au texte de la *Politique sur les marchés du Conseil du Trésor*.

## **POLITIQUE SUR LES MARCHÉS**

12. **Accès en direct** : Toutes les publications du SCT sont maintenant accessibles en direct, à partir de la page d'accueil du SCT dans GENet, le réseau interne du gouvernement fédéral. Pour accéder à ce site, veuillez taper les coordonnées suivantes dans la section « adresse » de votre fureteur W3 :

<http://publiservice.tbs-sct.gc.ca/>

Ce sont les Services gouvernementaux de télécommunications et d'informatique (SGTI) qui gèrent le GENet. Pour obtenir de l'aide en vue d'accéder au réseau, veuillez communiquer avec votre division des services informatiques ou votre bibliothèque ministérielle.

Ces mêmes publications sont également accessibles par l'entremise de la page d'accueil du SCT dans Internet, à l'adresse suivante :

<http://www.tbs-sct.gc.ca>

Vous pouvez consulter cet avis de la Politique sur les marchés à partir de la page d'accueil du site en sélectionnant l'onglet " Carte du site " situé en haut de la page d'accueil. Une fois dans " Carte du site ", aller à " Politiques et Publications " et cliquer sur " Sous-contrôleur général ". Puis, cliquer sur " Gestion financière et marchés ". Une fois dans cette page, cliquer sur " Marchés ". Vous y trouverez une liste de liens vers divers documents liés aux marchés, notamment la liste de tous les avis de politique sur les marchés en vigueur.

13. **Version imprimée** : Le volume « Marchés » du *Manuel du Conseil du Trésor* n'est désormais plus publié en version imprimée.

## **DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS**

14. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Division de la politique sur les marchés, Direction du sous-contrôleur général, Secrétariat du Conseil du Trésor, par téléphone au (613) 957-3789, par télécopieur au (613) 952-1381 ou par

courrier électronique à l'adresse suivante :

Internet :

[DCG-SCG@tbs-sct.gc.ca](mailto:DCG-SCG@tbs-sct.gc.ca)

Le sous-contrôleur général,  
Secrétariat du Conseil du Trésor,

J. Colin Potts

Pièce jointe

Distribution/Diffusion: TB06, TB07, TB010, T004, T009, T010, T022, T023, T024, T025, T036, T038, T041, T161

## ANNEXE A

### État de tous les avis sur la politique des marchés

Tous les avis sur la politique des marchés annulés ont été intégrés à la *Politique sur les marchés du Conseil du Trésor*, sauf ceux qui sont temporaires ou qui contiennent de l'information provisoire.

Référence et date	Titre	État
Dossier 3800-001, 11 février 1992	Gestion de l'énergie	Annulé
1993-1, 28 janvier 1993	Élargissement du recours à l'arbitrage pour régler les différends liés aux marchés	Annulé
1993-2, 29 janvier 1993	Révision du <i>Manuel du Conseil du Trésor - Marchés</i> , modification 93-1	Annulé
1993-3, 29 janvier 1993	Marchés de services et Revenu Canada	Annulé
1993-4,		Annulé
1993-5, 21 juin 1993	Révision du <i>Manuel du Conseil du Trésor - volume Marchés</i> - modification 93-2	Annulé
1993-6,	Mise en oeuvre des modifications des lois ontariennes du travail par les autorités contractantes du gouvernement fédéral	Annulé
1993-7, 27 septembre 1993	Annulation des restrictions touchant la conclusion de marchés avec des entreprises d'Afrique du Sud	Annulé
1993-8, 6 octobre 1993	Communication de renseignements sur les processus d'acquisition conformément aux exigences de l'ALENA et du Conseil du Trésor	Annulé
1993-9, 22 octobre 1993	Utilisation du cautionnement pour le paiement du demandeur dans les marchés de construction	Annulé
1993-10, 21 décembre 1993	Informations additionnelles relativement à la communication de renseignements sur le système de passation de marchés conformément aux exigences de l'ALENA et du Conseil du Trésor	Annulé
1994-1, 4 janvier 1994	État des lettres et avis concernant les politiques du Conseil du Trésor	Annulé
1994-2, 28 février 1994	Sociétés de cautionnement reconnues	Annulé
1994-3, 14 avril 1994	Les marchés de l'État et l'Accord de libre-échange nord-américain	Annulé

1994-4, 22 juin 1994	Lobbyistes - attestation des honoraires conditionnels	Annulé
1994-5, 6 juillet 1994	Les marchés de services de publicité et de sondages d'opinion publique	Annulé
1994-6, 29 août 1994	Le mode de présentation des rapports liés à tous les marchés aux fins de l'ALENA et du SCT	Annulé
1994-7, 21 septembre 1994	Lobbyistes et marchés	Annulé
1994-8, 18 octobre 1996	Marchés de services avec les particuliers	Annulé
1994-9, 22 décembre 1994	Tous les marchés d'acquisition - Présentation des rapports aux fins de l'ALENA et du SCT et plusieurs développements importants	Annulé
1995-1, 11 janvier 1995	Coûts des marchés de travaux publics	Annulé
1995-2, 1 <sup>er</sup> mars 1995	Mise en oeuvre des obligations contractuelles en vertu des ententes sur les revendications territoriales globales	Annulé <b>Remplacé par l'avis 1997-8</b>
1995-3, 24 mars 1995	Sociétés de cautionnement reconnues	Annulé
1995-4, 12 juin 1995	La passation de marchés et le Code régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat	Annulé
1995-5, 13 juin 1995	Modification de la politique - Initiative en matière de bâtiments fédéraux	Annulé
1995-6, 15 juin 1995	Les marchés d'acquisition et l'Accord sur le commerce intérieur	Annulé
1995-7, 15 juin 1995	Modifications 95-1 et 95-2, <i>Manuel du Conseil du Trésor - Marchés</i>	Annulé
1995-8, 28 juillet 1995	Marchés avec d'anciens fonctionnaires	Annulé
1995-9, 4 août 1995	Modifications à la politique sur les marchés	Annulé
1995-10, 6 septembre 1996	Recours aux clauses de règlement des différends dans les marchés	Annulé
1995-11, 29 décembre 1996	Les marchés de l'État et les accords internationaux sur le commerce	Annulé
1996-1, 7 mars 1996	Marchés publics - Rapports requis en vertu des accords commerciaux et des exigences du Conseil du Trésor	Annulé
1996-2, 27 mars 1996	Politique d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones et mesures d'encouragement connexe	Maintenu en vigueur
1996-3, 7 juin 1996	Application des modifications aux lois du travail de l'Ontario aux textes officiels portant sur les marchés du gouvernement fédéral	Annulé
1996-4, 27 août 1996	Passation de marchés en cas d'urgence	Annulé
1996-5, 18 septembre 1996	Lettres de crédit	Annulé

1996-6, 19 septembre 1996	Politique d'approvisionnement concernant les entreprises autochtones - objectifs de rendement	Maintenu en vigueur
1996-7, 17 octobre 1996	Passation de marchés avec d'anciens fonctionnaires recevant une pension	Annulé
1996-8, 5 novembre 1996	Passation de marchés avec d'anciens fonctionnaires recevant une pension (correction)	Annulé
1996-9, 7 novembre 1996	Modifications au Règlement sur les marchés de l'État	Annulé
1996-10, 19 décembre 1996	Politique d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones	Maintenu en vigueur
1997-1, janvier 1997	Trousse sur les rapports concernant les marchés publics	Annulé
1997-1a, 24 janvier 1997	Trousse sur les rapports concernant les marchés publics	Annulé
1997-2, 20 février 1997	Pouvoirs contractuels accrus	Annulé
1997-3, 25 février 1997	Marchés de services d'imprimerie et de services connexes	Annulé
1997-4, 1 <sup>er</sup> avril 1997	Taxe de vente harmonisée (TVH)	Annulé
1997-5, 28 avril 1997	Sociétés de cautionnement reconnues	Annulé
1997-6, 15 août 1997	Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones pour les acheteurs/fonctionnaires du gouvernement	Maintenu en vigueur
1997-7, 25 septembre 1997	Mise à jour de la Politique sur les marchés du Conseil du Trésor	Annulé
1997-8, 10 décembre 1997	Modifications et ajouts à la mise en oeuvre des obligations contractuelles en vertu des ententes sur les revendications territoriales globales, des ententes sur les parcs nationaux et des ententes de collaboration du MDN	Maintenu en vigueur
1997-9, 29 décembre 1997	Modification du calcul des seuils prévus à l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce et à l'Accord de libre-échange nord-américain	Annulé
1998-1a, 15 janvier 1998	Lignes directrices révisées sur les rapports concernant les marchés publics	Maintenu en vigueur
1998-1, 9 mars 1998	Lignes directrices révisées sur les rapports concernant les marchés publics	Maintenu en vigueur
1998-2, 10 mars 1998	Sociétés de cautionnement reconnues	Annulé
1998-3, 11 mars 1998	Pouvoirs d'approbation exceptionnels pour les réparations en vue de l'an 2000 découlant de soumissions électroniques	Annulé
1998-4, 30 avril, 1998	Préparation de feuillets T4-A supplémentaires pour les marchés de services	Maintenu en vigueur
1998-5, 11 mai, 1998	Mise à jour de la Politique sur les marchés du Conseil du Trésor	Maintenu en vigueur

